

Examen fiscal

2024-2025

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

24 mai 2024

Examen fiscal 2024-2025

Le budget 2024-2025 est le premier budget de la 20^e Assemblée législative et jette les bases de la réalisation de la vision de l'Assemblée qui consiste à faire du territoire un endroit où du soutien est offert à la population pour l'aider à vivre, travailler et se développer comme elle le souhaite, tout en donnant la priorité à la réconciliation ainsi qu'au bien-être et à la prospérité des citoyens. Pour atteindre cette vision, les principales priorités de l'Assemblée sont de fournir des logements convenables, accessibles et abordables; de poser les jalons d'une économie solide; de soutenir l'accès aux soins de santé et de prendre les effets des traumatismes en compte; et d'offrir un espace sûr à la population et aux communautés.

Les priorités de l'Assemblée ne peuvent être respectées qu'en assurant une gestion financière solide. Le budget 2024-2025 est la première étape des efforts du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (ci-après, le GTNO ou le gouvernement) pour assurer sa capacité à réaliser les priorités de l'Assemblée et continuer à offrir des programmes gouvernementaux essentiels, tout en effectuant des investissements stratégiques dans l'infrastructure nécessaire pour soutenir ces programmes.

Stratégie de viabilité budgétaire

En février 2024, avant d'élaborer le budget 2024-2025, le GTNO a publié *Rétablissement l'équilibre : une stratégie de viabilité budgétaire pour la 20^e Assemblée législative*. L'objectif de cette stratégie budgétaire est d'orienter le territoire vers une réelle amélioration budgétaire.

La stratégie de viabilité budgétaire a été élaborée pour faire face au taux de croissance élevé de la base de dépenses du gouvernement et à l'augmentation des niveaux d'endettement. L'augmentation des dépenses dans le système de soins de santé découle de la hausse des coûts observée à l'échelle nationale ainsi que des défis particuliers que pose la prestation de soins de santé sur le territoire. Le changement climatique contribue aux catastrophes naturelles plus fréquentes, augmentant les coûts liés aux besoins immédiats d'aide d'urgence et d'aide en cas de sinistre. L'offre tardive de programmes fédéraux d'aide en cas de catastrophe cause également une hausse des dépenses et donc, de la dette à court terme. Les pressions inflationnistes ont entraîné une augmentation des coûts du carburant et des matériaux pour la construction et les activités mises en œuvre par le GTNO et par les tiers comme les organisations non gouvernementales, les organismes locaux d'habitation et les agences publiques. Les dépenses du GTNO ont également augmenté en raison de ses subventions au Service de transport maritime et à la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest pour couvrir les coûts supplémentaires qui découlent des faibles niveaux de l'eau, afin d'éviter l'augmentation des tarifs pour les consommateurs.

Le principal objectif de la stratégie *Rétablissement l'équilibre* est de rétablir la viabilité financière en augmentant les excédents de fonctionnement, en réduisant la dette à court terme, en réorganisant les dépenses en santé pour rendre les programmes plus viables, en répartissant les fonds selon les priorités et en augmentant la capacité fiscale pour assurer au GTNO de pouvoir réagir aux prochains chocs financiers.

Pour améliorer les finances du GTNO, la stratégie de viabilité budgétaire comprend les cibles suivantes :

- Des excédents de fonctionnement suffisamment importants pour permettre :
 - un remboursement d'au moins 150 millions de dollars de la dette à court terme d'ici le 31 mars 2028,
 - un financement des projets d'immobilisations provenant en totalité des excédents de fonctionnement (la Politique de responsabilité financière exige un minimum de 50 %);
- Les réserves supplémentaires annuelles doivent être maintenues à 35 millions de dollars, ce qui signifie que les ministères devront trouver les secteurs où il y a un dépassement de budget dans leurs budgets existants;
- Le maintien de la croissance annuelle forcée et des nouvelles initiatives à 10 millions de dollars.

Le GTNO s'engage à accroître sa capacité fiscale afin de pouvoir absorber les coûts des dépenses imprévues liées aux catastrophes naturelles et aux perturbations ponctuelles. Les plans d'activités sur quatre ans publiés en même temps que le budget 2024-2025 comprennent des mesures de stratégie budgétaire et constituent les plans opérationnels pour les dépenses du gouvernement au cours de la présente législature. Bien que les circonstances budgétaires puissent nécessiter des ajustements des dépenses des ministères dans leurs mises à jour annuelles de leurs plans budgétaires respectifs, le plan d'activités général sur quatre ans fournit un cadre pour assurer la conformité relative à la stratégie budgétaire. En outre, le plafond de 260 millions de dollars par an pour les grands projets d'immobilisations est toujours en vigueur.

Le GTNO prévoit d'atteindre les objectifs de la stratégie fiscale par :

- l'augmentation de l'excédent du budget de fonctionnement en générant de nouveaux revenus et en gérant les dépenses tout en maintenant l'efficacité des activités;
- la réduction de la dette du GTNO à court terme;
- la réorganisation des dépenses de fonctionnement des programmes et services de santé pour assurer la viabilité de ces derniers;
- la limitation des coûts engagés par le GTNO pour la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et le Service de transport maritime quand les niveaux de l'eau sont bas;
- l'engagement approprié des dépenses du gouvernement selon les priorités des résidents des Territoires du Nord-Ouest (TNO);

- l'optimisation des ressources dans l'exécution des programmes et des services;
- la hausse de la capacité fiscale pour s'assurer que le GTNO continue à absorber le coût des dépenses imprévues comme les catastrophes naturelles et les perturbations économiques.

L'évaluation des programmes dans le cadre de l'Initiative de renouvellement du gouvernement se poursuivra tout au long de cette Assemblée afin d'assurer l'optimisation des dépenses du gouvernement pour les programmes et les services.

La stratégie *Rétablir l'équilibre* s'aligne sur la Politique de responsabilité financière (ci-après, la PRF ou la politique). La politique établit des lignes directrices pour la gestion de la dette et indique l'approche d'élaboration de la stratégie budgétaire à adopter afin d'assurer la viabilité des emprunts du gouvernement. Les lignes directrices de la politique veulent que le gouvernement n'emprunte pas pour financer ses dépenses de fonctionnement courantes. Le gouvernement doit gérer ses dépenses de fonctionnement courantes de façon à générer des excédents de fonctionnement à même de financer au moins la moitié des investissements en infrastructures. Des perturbations économiques pourraient empêcher le gouvernement de se conformer à ce seuil minimum de 50 %. Dans une telle situation, il dispose de deux ans pour combler le manque à gagner. Dans le cadre de la politique, le gouvernement dispose d'une capacité d'emprunt si les paiements du service de la dette restent inférieurs à 5 % et que la dette totale est inférieure d'au moins 120 millions de dollars à la limite d'emprunt fédérale de 1,8 milliard de dollars.

Situation budgétaire et perspectives à moyen terme

Le budget 2024-2025 comprend les premières étapes à suivre pour atteindre les objectifs de la stratégie budgétaire. Ces mesures généreraient 100 millions de dollars pour contribuer au remboursement de 150 millions de dollars prévu dans la stratégie de viabilité budgétaire. Les objectifs fixés dans le budget 2024-2025 ne seront pas atteints au cours de la période de 2024-2025. Les ministères devront ajuster leurs budgets de façon à diminuer leurs dépenses ou à générer de nouvelles recettes afin de générer 65 millions de dollars en 2025-2026 pour atteindre l'objectif de remboursement d'au moins 150 millions de dollars de la dette à court terme au cours de cette 20^e Assemblée.

Dans les deux premières années visées dans les perspectives à moyen terme, les recettes devraient augmenter. Il est toutefois attendu qu'elles diminuent légèrement dans les deux années suivantes en raison de la fermeture de la mine Diavik et d'un ralentissement de la croissance de la formule de financement des territoires résultant de la croissance relativement faible de la population des territoires par rapport à l'ensemble du Canada. En moyenne, une croissance annuelle des recettes de 0,7 % est attendue entre 2024-2025 et 2027-2028.

Au cours de cette même période, les dépenses devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,1 %, ce qui ne permet pas d'atteindre l'objectif de la stratégie budgétaire consistant à limiter la croissance des dépenses à un niveau inférieur à celui de la hausse des recettes. La réduction de l'écart entre les recettes et les dépenses implique une diminution de l'excédent de fonctionnement. Par conséquent, bien que les prévisions indiquent une diminution annuelle moyenne de 3,2 % de la dette totale et une capacité d'emprunt croissante tout au long de la période visée, l'objectif de la stratégie budgétaire consistant à rembourser au moins 150 millions de dollars de la dette à court terme ne sera pas atteint d'ici la fin de l'exercice financier de 2027-2028. Le gouvernement aura besoin de plus de recettes, d'économies ou de gains d'efficacité pour atteindre les objectifs de sa stratégie de viabilité budgétaire.

Les prévisions budgétaires des perspectives à moyen terme sont conformes à la *Politique de responsabilité financière*. Bien que, selon le déficit prévu pour l'exercice financier de 2023-2024, le gouvernement ne s'est pas conformé à la politique, celui-ci dispose tout de même d'un délai de deux ans pour s'y conformer. L'excédent de fonctionnement prévu pour 2024-2025 est suffisamment important pour couvrir le plan d'immobilisations de 2024-2025 et le déficit de 149 millions de dollars prévu pour 2023-2024, ce qui permet au GTNO de respecter les dispositions en matière d'investissements dans les infrastructures de la politique.

Les paiements du service de la dette sont inférieurs à 5 % du total des recettes tout au long de la période visée, ce qui indique que la dette est raisonnable. Étant donné que les prévisions indiquent une diminution de la dette totale, le GTNO devrait continuer à respecter l'exigence de la politique qui indique la nécessité de disposer d'une sécurité de 120 millions de dollars sous la limite d'emprunt, tandis que la capacité d'emprunt devrait augmenter de 15 millions de dollars en 2023-2024 à 214 millions de dollars d'ici la fin de la période visée par les perspectives.

Perspectives à moyen terme (prévisions de mai 2024)

(en millions de dollars)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
	Projections	Budget principal des dépenses		Prévisions	
Total des revenus	2 581	2 633	2 704	2 690	2 688
Dépenses de fonctionnement	2 732	2 339	2 387	2 495	2 565
Excédent de fonctionnement / (déficit)	(150)	293	316	195	123
 Dépenses en immobilisations	 267	 218	 216	 213	 200
 Total (dettes) au 31 mars	 	 	 	 	
Dette à court terme	685	651	620	584	565
Dette à long terme et dette garantie	980	965	935	918	901
Dette totale	1 665	1 616	1 555	1 502	1 466
Limite d'emprunt	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Déclenchement de la limite d'emprunt de la PRF	120	120	120	120	120
Capacité d'emprunt disponible	15	64	125	178	214
 Exigences de la PRF	 2023-2024	 2024-2025	 2025-2026	 2026-2027	 2027-2028
1) Financement des infrastructures (disposition 3)					
Excédent de fonctionnement minimum	133	109	108	106	100
Excédent de fonctionnement, plus amortissement	(15)	434	462	345	276
Excédent (manque à gagner) en trésorerie générée par les activités d'exploitation	(149)	325	355	238	176
<i>Conformité en cours d'année (excédent minimum pour les immobilisations)</i>	<i>Non</i>		<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
<i>Manque à gagner en cas de non-conformité</i>		176			
Conformité de 2 ans		<i>Oui</i>			
 2) Dette raisonnable (disposition 5)	 	 	 	 	
Service de la dette (% des recettes)	2,0 %	2,0 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Conformité (maximum 5 %)	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
3) Sécurité de 120 millions de \$ (disposition 5)					
Dette totale	1 665	1 616	1 555	1 502	1 466
Limite d'emprunt	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Sécurité	120	120	120	120	120
Capacité d'emprunt disponible	15	64	125	178	214
Conformité (capacité d'emprunt disponible)	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>

Remarque : La PRF est la Politique de responsabilité financière. Les chiffres étant arrondis, leur total peut ne pas correspondre au total indiqué.

Examen fiscal

Résultats définitifs de l'exercice 2022-2023

Le GTNO a terminé l'exercice financier de 2022-2023 avec un excédent de fonctionnement de 122 millions de dollars, soit 73 millions de dollars de plus qu'en 2021-2022. La dette totale pour 2022-2023 s'élève à 1,4 milliard de dollars, ce qui équivaut à 11,4 % de plus que l'année précédente.

Les recettes totales non consolidées du GTNO s'élevaient à 2,4 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 146 millions de dollars ou de 6,5 % par rapport à 2021-2022. Les principales augmentations de recettes proviennent de la formule de financement des territoires (39 millions de dollars), d'autres transferts fédéraux (101 millions de dollars), de l'impôt sur le revenu des sociétés (24 millions de dollars) et des recettes liées à l'augmentation annuelle du taux de la taxe sur le carbone (4 millions de dollars), tandis que des diminutions ont été observées dans les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (5 millions de dollars), dans les recettes liées aux ressources non renouvelables (4 millions de dollars) et dans les recettes générales (15 millions de dollars).

Les dépenses totales des ministères pour 2022-2023 s'élevaient à 2,2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport à 2021-2022. Les dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux représentaient la plus grande partie des dépenses ministérielles, soit 634 millions de dollars (29 %), suivies de celles du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (17 %). En raison des dépenses d'urgence liées aux inondations de 2022, les dépenses du ministère des Affaires municipales et communautaires ont connu la plus forte augmentation par rapport à 2021-2022, avec 33 millions de dollars, soit 22,6 %.

Budget des dépenses révisé pour 2023-2024

Un déficit d'exploitation de 150 millions de dollars est prévu dans les estimations révisées pour 2023-2024, soit une diminution de 32 millions de dollars par rapport à l'excédent de fonctionnement de 182 millions de dollars prévu dans le budget. Pour 2023-2024, les recettes projetées sont de 2,58 milliards de dollars et les dépenses ministérielles sont estimées à 2,59 milliards de dollars. Le 31 mars 2024, la dette devrait s'élever à 1,67 milliard de dollars, ce qui témoigne de la conformité du gouvernement à la disposition de la Politique de responsabilité financière sur la sécurité de 120 millions de dollars inférieure à la limite d'emprunt fédérale.

Les estimations indiquent que les recettes augmenteront de 96 millions de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Cette augmentation serait principalement causée par l'aide fédérale en cas de catastrophe, les transferts en dehors de la subvention de la formule de financement des territoires ayant augmenté de 101 millions de dollars par rapport au budget. La subvention de la formule de financement des territoires ne fait l'objet d'aucune modification par rapport aux prévisions initiales. Les recettes fiscales ont augmenté de 39 millions de dollars par rapport au budget, en raison de l'augmentation prévue des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés de 37 millions de dollars, de l'augmentation estimée de l'impôt sur le revenu des particuliers de 6 millions de dollars et d'une augmentation des recettes de la taxe sur le carbone qui devraient correspondre aux prévisions budgétaires, en hausse de 800 000 dollars, soit 1,3 %. Les recettes tirées des ressources devraient avoir diminué de 43 millions de dollars par rapport au budget.

Les dépenses de fonctionnement pour 2023-2024 devraient augmenter de 386 millions de dollars, soit 17,5 %, par rapport aux prévisions budgétaires. Cette augmentation est principalement due aux feux de forêt et aux inondations. Responsable des dépenses d'urgence du territoire, le ministère des Affaires municipales et communautaires devrait observer une augmentation de ses dépenses de 105 millions de dollars, tandis que les dépenses du ministère de l'Environnement et du Changement climatique, responsable de la gestion forestière et de la lutte contre les feux de forêt, devraient avoir augmenté de 116 millions de dollars par rapport au budget.

Incidence budgétaire des feux de forêt de 2023 et des inondations de 2022

L'incidence budgétaire des feux de forêt de 2023 et des inondations de 2022 est estimée à 306 millions de dollars. À ce jour, le GTNO a reçu 155 millions de dollars en aide fédérale. Les 150 millions de dollars restants représentent des dépenses immédiates du GTNO qui réduisent le solde de fonctionnement ou augmentent la dette à court terme, même si l'aide financière en cas de catastrophe couvrira la plupart des dépenses admissibles lorsque les coûts définitifs auront été déterminés.

- Dans les cas de feux de forêt, les estimations de coûts liés à l'évacuation et au rétablissement sont de 198 millions de dollars, dont 164 millions de dollars en 2023-2024 et 33 millions de dollars en 2024-2025. Le gouvernement fédéral a fourni 84 millions de dollars en aide financière.
- Au total, les coûts des inondations de 2022 sont estimés à 108 millions de dollars. Toutefois, 71 millions de dollars d'aide fédérale ont déjà été reçus. En 2022-2023, les dépenses s'élevaient à 45 millions de dollars, tandis que 63 millions de dollars supplémentaires ont été approuvés pour 2023-2024.

Le GTNO prévoit que l'aide financière du gouvernement fédéral s'élèvera à 299 millions de dollars, ce qui couvrira 98 % des coûts liés aux sinistres. Cette aide est administrée dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe du gouvernement fédéral qui couvrent jusqu'à 90 % des coûts admissibles, et du Programme d'aide à la gestion des urgences, qui couvre jusqu'à 100 % des coûts admissibles.

Budget principal des dépenses pour 2024-2025

Le budget 2024-2025 comprend les premières étapes pour atteindre les objectifs de la stratégie budgétaire en réduisant les dépenses de 48 millions de dollars et en augmentant les initiatives sur les recettes de 52 millions de dollars. Ces mesures totalisent 100 millions de dollars vers l'atteinte de l'objectif de viabilité budgétaire de 2024-2025, ce qui a pour effet d'améliorer les prévisions de la dette de 49 millions de dollars par rapport aux estimations révisées de 2023-2024.

Les recettes totales pour 2024-2025 sont estimées à 2,6 milliards de dollars et les dépenses de fonctionnement, à 2,2 milliards de dollars, ce qui donne au GTNO un excédent de fonctionnement prévu de 403 millions de dollars avant ajustements.

Après ajustements, l'excédent de fonctionnement équivaut à 294 millions de dollars. Pour atteindre l'objectif de la stratégie de viabilité budgétaire consistant à rembourser au moins 150 millions de dollars de la dette au cours des quatre prochaines années, l'excédent de fonctionnement de 2024-25 doit permettre de financer le plan d'immobilisations de 268 millions de dollars. L'excédent de

fonctionnement comprend une réserve supplémentaire de 35 millions de dollars (partiellement réduite par des écarts de crédits estimés à 5 millions de dollars) destinée à amortir les perturbations budgétaires en cours d'année.

Les recettes totales devraient augmenter de 51 millions de dollars par rapport aux estimations révisées de 2023-2024, principalement en raison des augmentations de la subvention de la formule de financement des territoires (89 millions de dollars), des recettes de la taxe sur le carbone liées à la hausse du taux d'émission de gaz à effet de serre de 15 dollars la tonne (15 millions de dollars), des recettes liées aux ressources non renouvelables (13 millions de dollars), des recettes générales notamment liées aux permis, aux frais, aux intérêts et à d'autres sources de revenus (9 millions de dollars) et des autres recettes fiscales totales à l'exclusion des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés (8 millions de dollars). Les augmentations des recettes de la taxe sur le carbone sont diminuées par des dépenses compensatoires visant à atténuer l'effet de la taxe sur le coût de la vie et la compétitivité économique.

Les augmentations de recettes ont été atténuées par une diminution prévue de 60 millions de dollars des autres transferts fédéraux et de 21 millions de dollars des recettes liées à l'impôt sur le revenu des sociétés. Les transferts de fonctionnement ont diminué de 70 millions de dollars, les transferts au ministère des Affaires municipales et communautaires ont diminué de 35 millions de dollars, les transferts au ministère de l'Infrastructure ont diminué de 30 millions de dollars et les transferts de capitaux ont augmenté de 10 millions de dollars.

Dans le cadre de la stratégie budgétaire, les ministères ont examiné leurs budgets et ont fait 48 millions de dollars d'économies. Par rapport au budget de l'année dernière, les dépenses totales devraient augmenter de 24 millions de dollars ou 1,1 %. Par rapport au budget principal des dépenses de l'année dernière, les dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux devraient augmenter de 37 millions de dollars ou 6,0 %, tandis que les dépenses du ministère des Finances devraient augmenter de 18 millions de dollars ou 5,4 %. En l'absence de dépenses d'urgence, le ministère des Affaires municipales et communautaires devrait réduire ses dépenses de 29 millions de dollars, soit 15,8 %, par rapport au budget pour 2023-2024.

La projection de la dette en fin d'exercice 2024-2025 est de 1,6 milliard de dollars, soit 49 millions de dollars de moins que la projection actuelle pour l'exercice 2023-2024. La capacité d'emprunt restante entre la projection de la dette de 2024-2025 et la limite d'emprunt fédérale de 1,8 milliard de dollars est de 184 millions de dollars. La Politique de responsabilité financière exige que le total des emprunts soit inférieur d'au moins 120 millions de dollars à la limite, ce qui laisse une marge d'emprunt restante de 64 millions de dollars.

Points saillants du budget 2024-2025

Initiative sur les recettes

Le budget 2024 introduit des mesures d'augmentation des recettes pour accroître la capacité fiscale, éviter les coûts liés aux programmes, poursuivre l'indexation des frais selon l'inflation et aligner le système de la taxe sur le carbone des TNO sur la référence fédérale.

Dans le cadre des mesures de la stratégie budgétaire, les recettes totales devraient augmenter de 52 millions de dollars en 2024-2025. Cette augmentation est temporaire, car l'augmentation des

recettes prévue pour 2025-2026 est de 35 millions de dollars. Pour ces deux années, les recettes provenant du Programme des services de santé non assurés s'élèveront à 24 millions de dollars par an et cesseront par la suite. À partir de l'exercice financier de 2026-2027, il restera donc 11 millions de dollars en augmentations continues des revenus pour tous les ministères du gouvernement, dont Habitation TNO.

À partir de juillet 2024, les TNO recevront les recettes des droits d'accise sur les produits de vapotage en vertu du régime coordonné des droits sur le vapotage entre le Canada et les TNO aux mêmes taux que les taux de la taxe fédérale. Les taux proposés sont de 1,12 dollar par 2 millilitres ou grammes pour la première quantité de 10 millilitres ou grammes et de 1,12 dollar par quantité supplémentaire de 10 millilitres ou grammes. Ces taux n'entreront en vigueur que si le gouvernement fédéral adopte son budget 2024-2025, sans quoi les deux taux seront de 1,00 dollar. Cette nouvelle taxe devrait générer 252 000 dollars en 2024-2025 et, par la suite, plus de 300 000 dollars annuellement.

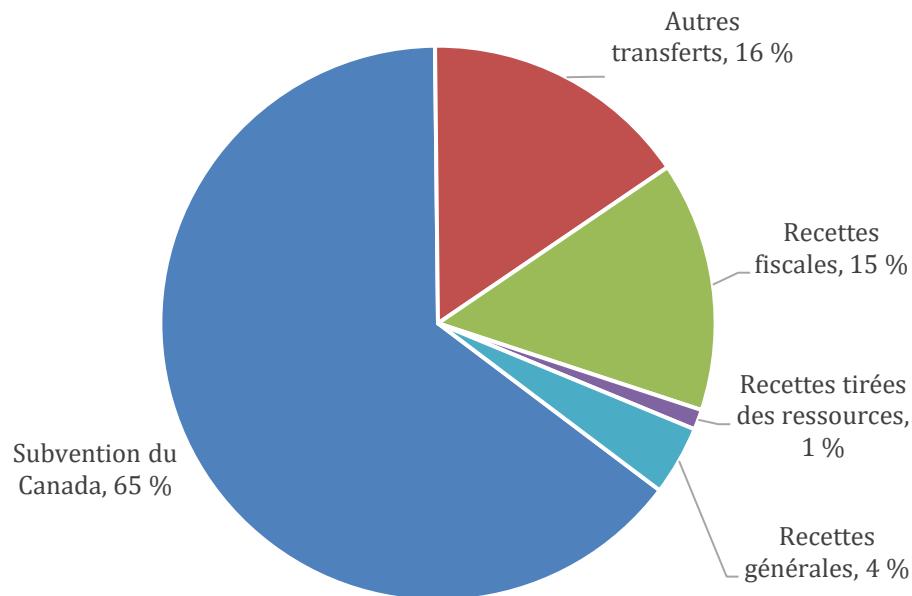
Pour éliminer le déficit du service 9-1-1, les frais imposés aux usagers des services téléphoniques pour ce service passeront de 1,70 dollar à 3,00 dollars par mois. L'augmentation de ces frais permettra de collecter 700 000 dollars supplémentaires annuellement et devrait éliminer les dépenses liées au service 9-1-1.

Les taux par mille d'impôt foncier et scolaire pour 2024 seront augmentés en fonction de l'indice des prix à la consommation de Yellowknife. Cette augmentation devrait générer 875 000 dollars pour conserver le pouvoir d'achat réel.

Le taux de la taxe sur le carbone des TNO a augmenté de 15 dollars par tonne d'équivalent carbone d'émissions de gaz à effet de serre pour atteindre 80 dollars par tonnes à partir du 1^{er} avril 2024. Le carburant d'aviation et le carburant diesel utilisés pour produire de l'électricité destinée à la distribution aux collectivités restent exonérés de la taxe sur le carbone. L'augmentation du taux de la taxe sur le carbone générera des recettes supplémentaires de 14,7 millions de dollars, qui seront restituées à la population, aux collectivités et à l'industrie sous la forme de compensations de la taxe sur le carbone et utilisées pour des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, la taxe sur le carbone des TNO appliquée aux livraisons de mazout de chauffage pour tous sauf les grands émetteurs fera l'objet d'une remise à la source. Cette décision a été prise à la suite de l'annonce faite par le gouvernement fédéral en octobre 2023 de suspendre la taxe sur le carbone applicable au mazout de chauffage pendant trois ans dans le cadre de son système de filet de sécurité de la tarification du carbone.

Recettes projetées pour 2024-2025, par source



Dépenses de fonctionnement

Le budget pour 2024 prévoit 2,2 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement dans les ministères, soit une augmentation de 1,1 %, ou 24 millions de dollars, par rapport au budget pour 2023.

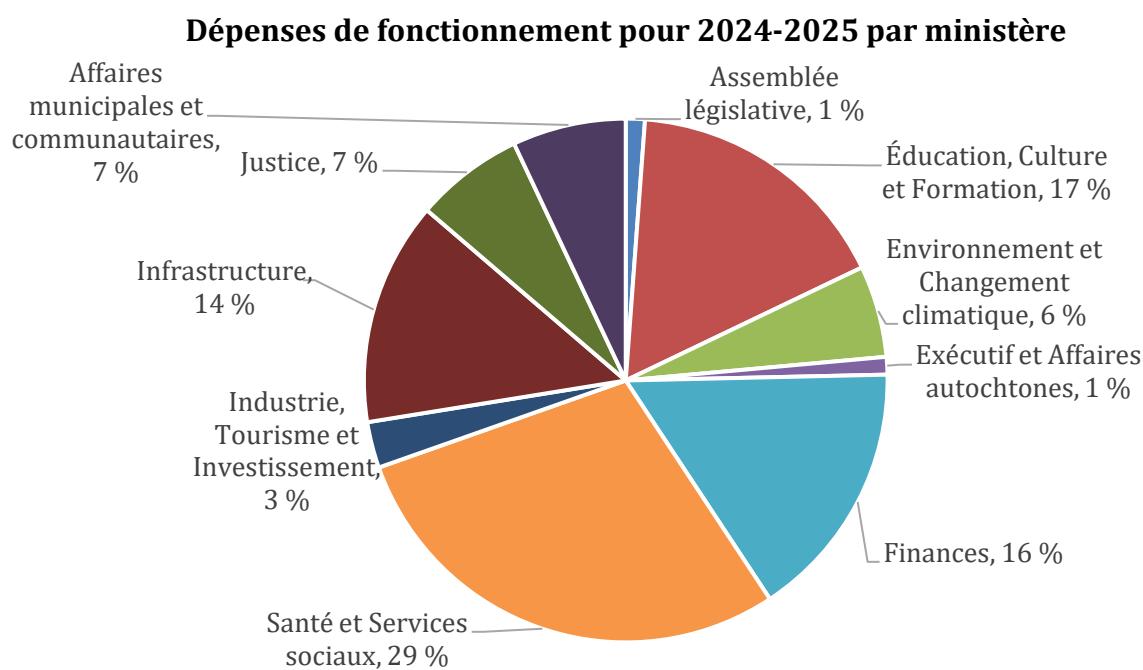
Le budget des dépenses de fonctionnement 2024-2025 est créé en utilisant les budgets approuvés pour les ministères de l'exercice précédent comme base budgétaire. Les dépenses relatives aux programmes qui prennent fin et d'autres réductions sont retirées de cette base, et les nouveaux fonds pour les coûts accrus en raison de l'inflation ou d'une augmentation de la demande pour des programmes ou des services sont ensuite ajoutés au budget de chaque ministère. Enfin, les nouvelles dépenses liées aux initiatives sont examinées à l'échelle du gouvernement dans les limites des ressources financières du gouvernement.

Les dépenses prévues des ministères comprennent 107,9 millions de dollars pour des programmes arrivant à terme et 48,4 millions de dollars d'économies budgétaires pour aider à atteindre les objectifs de la stratégie *Rétablir l'équilibre*. Ces économies se traduiront par la suppression de 91 postes, dont 35 sont vacants. Au total, 58 employés pourraient être concernés. Le GTNO s'efforce de réaffecter ces employés au sein du gouvernement.

On prévoit une augmentation des dépenses de 23,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses pour 2023-2024 en raison des éléments suivants :

- 41,6 millions de dollars pour répondre à une augmentation de la demande ou aux coûts accrus des programmes actuels que les ministères ne peuvent pas gérer avec leurs budgets existants;

- 7,7 millions de dollars en nouvelles dépenses pour des initiatives et des améliorations apportées aux programmes existants, dont 4,6 millions de dollars pour de nouvelles initiatives en 2024-2025 et 3,1 millions de dollars pour honorer des engagements pris dans le cadre d'initiatives antérieures;
- 126,7 millions de dollars pour d'autres ajustements approuvés;
- 3,9 millions de dollars en amortissement.



Les paragraphes suivants décrivent les réalisations de chaque ministère en réponse aux objectifs de viabilité budgétaire et aux dépenses consacrées aux initiatives.

Assemblée législative

Les dépenses de l'Assemblée législative ont été réduites de 1,4 million de dollars par rapport au budget de 26 millions dollars pour 2023-2024 en raison d'une réduction de 2,4 millions de dollars pour les programmes qui sont arrivés à terme à la fin de l'exercice 2023-2024. Cette réduction a été contrebalancée par des dépenses de 478 000 dollars pour faire face aux pressions inflationnistes, 141 000 dollars pour de nouveaux postes de stagiaires, 25 000 dollars pour une commission indépendante et 309 000 dollars pour d'autres ajustements de programmes.

Éducation, Culture et Formation

Le budget 2024-2025 du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation s'élève à 375 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 9,9 millions de dollars par rapport au budget précédent. Pour soutenir la stratégie budgétaire, le ministère a réduit ses dépenses de près de

13 millions de dollars et a économisé 4,5 millions de dollars supplémentaires en programmes arrivant à terme. Toutefois, cette réduction a été contrebalancée par la dépense de 484 000 dollars pour faire face à l'augmentation des coûts liés au Collège Aurora et à la prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées, et par celle de 3 millions de dollars pour d'autres ajustements.

Le budget du ministère comprend également les nouvelles dépenses suivantes :

- 2,6 millions de dollars pour l'Accord entre le Canada et les TNO sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de rendre le système territorial de garde d'enfants plus abordable et de soutenir l'amélioration de la qualité des programmes d'apprentissage de la petite enfance;
- 3,8 millions de dollars pour un programme de counseling pour enfants et jeunes qui a été financé par un transfert budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux pour un programme similaire. Le programme de counseling n'a pas d'effet sur le budget global du GTNO.

Environnement et Changement climatique

Le budget 2024-2025 du ministère de l'Environnement et du Changement climatique est de 126 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Le ministère a réduit ses dépenses de 5 millions de dollars, a récupéré près de 3 millions de dollars liés à des programmes arrivant à terme et a limité les pressions sur les coûts à une augmentation de 7 000 dollars pour le personnel de gestion forestière.

Le ministère n'a pas de nouvelles initiatives, mais il a ajouté 9,1 millions de dollars de dépenses pour des accords avec des tiers, dont 3,2 millions de dollars de financement de Ressources naturelles Canada pour améliorer la résilience face aux catastrophes naturelles.

Exécutif et Affaires autochtones

Le budget 2024-2025 du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones s'élève à 24 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,4 million de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Le ministère a pu réduire ses dépenses de 838 000 dollars et a été en mesure d'absorber les pressions accrues sur les coûts dans le cadre du budget existant.

L'augmentation des dépenses comprend ce qui suit :

- 854 000 dollars pour les fonctions du programme de prestation de services intégrés qui sont transférées du ministère de la Justice, sans effet sur les dépenses globales du GTNO;
- 2,2 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Finances

Le budget 2024-2025 du ministère des Finances est de 358 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 18,4 millions de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Bien que le

ministère ait réduit ses dépenses de 9,3 millions de dollars, il a dû faire certaines dépenses supplémentaires, notamment :

- 2 millions de dollars pour l'augmentation des coûts liés aux prestations de déplacement pour raisons médicales des employés;
- 30 millions de dollars pour une contribution à la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest afin de remédier aux faibles niveaux d'eau et de soutenir les résidents et les entreprises du Nord en évitant d'augmenter les tarifs d'électricité.

Santé et Services sociaux

Le budget 2024-2025 du ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 644 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 36,5 millions de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Le ministère a identifié 3,0 millions de dollars de réductions et 23,1 millions de dollars supplémentaires dans les programmes qui sont arrivés à terme en 2023-2024. Il a également transféré 3,8 millions de dollars de son budget au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le budget du ministère comprend 1,4 million de dollars de dépenses en nouvelles initiatives pour le Programme de logements de transition destinés au rétablissement des dépendances à Inuvik et à Yellowknife. Ces programmes seront mis en œuvre en partenariat avec le ministère de l'Infrastructure et Habitation TNO.

Les réductions des dépenses du ministère n'ayant pas été suffisantes pour faire face aux pressions sur les coûts en santé, le ministère a dû assumer les dépenses supplémentaires suivantes :

- 28,3 millions de dollars pour faire face à l'augmentation des coûts des programmes et services existants tels que le programme d'aide à la vie autonome à l'extérieur des TNO, les services hospitaliers et médicaux, le soutien à l'enfance et à la famille aux TNO et d'autres contrats et services liés à la santé;
- 34,1 millions de dollars pour d'autres ajustements approuvés, notamment :
 - 14,1 millions de dollars pour l'Entente sur le mieux-être dans le Nord,
 - 8,3 millions de dollars pour l'accord entre le Canada et les TNO pour travailler ensemble à améliorer les soins de santé pour les Canadiens,
 - 2,4 millions de dollars pour l'accord entre le Canada et les TNO pour aider les résidents à vieillir dans la dignité,
 - 9,3 millions de dollars pour d'autres ajustements dans les investissements dans le système de santé, les accords sur les soins à domicile et en milieu communautaire, les lignes d'écoute téléphoniques en cas de violence fondée sur le genre, la surveillance des maladies chroniques et le financement d'autres systèmes.

Industrie, Tourisme et Investissement

Le budget 2024-2025 du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement s'élève à 63 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Le ministère a réduit ses dépenses de 2,7 millions de dollars et a économisé 913 000 dollars en programmes arrivant à terme. Ce montant a été contrebalancé par une somme de

279 000 dollars destinée à faire face aux pressions sur les coûts en matière de contrats, d'entretien et de services publics des parcs.

Le budget du ministère comprend des dépenses supplémentaires de 3,3 millions de dollars pour des ajustements approuvés, dont 2,4 millions de dollars pour les opérations de l'usine de transformation du poisson de Hay River.

Le ministère dispose également des initiatives proposées suivantes pour soutenir les priorités de l'Assemblée :

- 529 000 dollars destinés à la stratégie des TNO sur l'industrie du cinéma pour améliorer la compétitivité du secteur cinématographique et médiatique des TNO et pour soutenir la croissance du secteur;
- 521 000 dollars pourachever les règlements de la *Loi sur les ressources minérales* afin d'améliorer la gouvernance et l'administration des droits miniers dans les cadres de cogestion existants pour les terres, l'eau et les ressources;
- 100 000 dollars pour la stratégie d'investissement Tourisme 2025.

Infrastructure

Le budget 2024-2025 du ministère de l'Infrastructure est de 307 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 320 000 dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Cette augmentation a été rendue possible par des réductions de dépenses de 7,7 millions de dollars et par l'économie de 6,6 millions de dollars provenant de programmes venus à terme lors de l'exercice 2023-2024.

Les réductions de dépenses contrebalancent l'augmentation des dépenses du ministère de 4,0 millions de dollars pour couvrir les coûts croissants des contrats, de l'entretien et des services publics pour l'infrastructure territoriale et les 8,8 millions de dollars d'ajustements, y compris un financement de 6,9 millions de dollars pour le dragage du port de Hay River.

Le ministère dispose également des initiatives suivantes pour soutenir les priorités de l'Assemblée :

- 433 000 dollars pour le plan d'action énergétique;
- 360 000 dollars pour soutenir la Stratégie énergétique 2030 en vue de l'élaboration du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro et de la mise en place du réseau de bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques;
- 154 000 dollars pour le Programme de logements de transition destinés au rétablissement des dépendances à Inuvik et à Yellowknife, en correspondance avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Justice

Le budget 2024-2025 du ministère de la Justice est de 149 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,8 millions de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Cette augmentation a été rendue possible par des réductions de dépenses de 2,9 millions de dollars et par l'économie de 747 000 dollars provenant de programmes venus à terme lors de l'exercice 2023-2024. Les réductions de dépenses ont été contrebalancées par des dépenses de 1,9 million de dollars pour faire

face à l'augmentation des coûts dans les détachements de la Gendarmerie royale du Canada et par 5,1 millions de dollars d'autres dépenses, dont 2,4 millions de dollars pour l'élargissement des programmes des services de police des Premières Nations et des Inuits.

Le budget ministériel proposé comprend également 270 000 dollars pour aider le ministère à assumer ses responsabilités envers le public en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Affaires municipales et communautaires

Le budget 2024-2025 du ministère des Affaires municipales et communautaires est de 156 millions de dollars, ce qui représente diminution de 29,4 millions de dollars par rapport au budget pour 2023-2024. Le ministère a trouvé 624 000 dollars en économies, et a réduit ses dépenses de 1,6 million de dollars dans le cadre des mesures de stratégie budgétaire. Les 61,7 millions de dollars prévus pour les inondations ont été coupés de son budget précédent puisqu'ils n'étaient plus nécessaires.

Le budget du ministère comprend aussi une proposition de 29,5 millions de dollars d'ajustements de dépenses approuvées, dont 29,0 millions pour l'intervention et la reprise après sinistre à la suite des inondations de 2022 et des feux de forêt de 2023. Un montant de 4,2 millions de dollars est prévu pour répondre aux pressions sur les coûts de l'administration communautaire en matière d'exploitation et d'entretien, de services d'eau et d'assainissement et de subventions tenant lieu d'impôts fonciers.

Le ministère dispose également des initiatives suivantes pour soutenir la priorité accordée par l'Assemblée à la sécurité dans les collectivités :

- 332 000 dollars pour un poste à durée indéterminée et six postes d'assistance afin d'assurer la fiabilité de la dotation en personnel du service téléphonique d'urgence 9-1-1;
- 483 000 dollars pour améliorer la gestion des urgences, la protection des collectivités contre les incendies et la communication grâce à trois nouveaux postes à temps plein. Il s'agit de postes de commissaire des incendies adjoint, de formateur au Système de commandement des interventions de gestion des urgences et de conseiller principal en communications et planification.

Habitation TNO

Habitation TNO est un organisme financé par le GTNO qui perçoit également des revenus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La contribution proposée par le GTNO pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 76 millions de dollars.

Pour soutenir la stratégie budgétaire, Habitation TNO a identifié 2,4 millions de dollars de réductions et 5 millions de dollars dans les programmes qui sont venus à terme. Le tout est partiellement contrebalancé par 230 000 dollars d'ajustements de dépenses supplémentaires.

Dans le cadre de la priorité de l'Assemblée en matière de logement, un montant proposé de 1,0 million de dollars sera accordé à Habitation TNO pour satisfaire aux exigences de partage des coûts annuels du programme d'allocation pour le logement Canada-TNO au cours des trois prochaines années.

Dépenses en immobilisations

Le budget de dépenses en immobilisations pour 2024-2025 a été approuvé en octobre 2023. Le budget d'immobilisations comprend 347 millions de dollars pour les plans d'infrastructure du GTNO et 13 millions de dollars pour Habitation TNO, ce qui représente un investissement total de 361 millions de dollars dans les infrastructures.

Faits saillants du budget de dépenses en immobilisations pour 2024-2025 :

- 94 millions de dollars pour les routes;
- 63 millions de dollars pour les aéroports et les pistes;
- 73 millions de dollars pour les infrastructures des administrations communautaires;
- 55 millions de dollars destinés aux établissements, aux services et aux équipements de soins de santé;
- 26 millions de dollars pour les énergies renouvelables;
- 13 millions de dollars pour le logement;
- 6 millions de dollars pour la technologie;
- 3 millions de dollars pour la construction de nouveaux établissements d'enseignement et la rénovation d'établissements existants.

Le budget des dépenses en immobilisations pour 2024-2025 maintient un plafond de 260 millions de dollars pour les dépenses ministérielles en immobilisations afin de refléter la capacité du GTNO et de l'économie à fournir la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à l'achèvement des projets. Ce plafond ne comprend pas les contributions aux infrastructures pour les administrations communautaires et le financement d'Habitation TNO. Les petits projets d'immobilisations et les budgets d'entretien différé des immobilisations ne sont pas touchés par le plafond.

Plan d'emprunt

L'Assemblée législative doit approuver la *Loi sur les crédits* chaque année afin d'établir les limites de la dette du GTNO pour l'année à venir. Le plan d'emprunt prévoit des emprunts totalisant 1,261 milliard de dollars à la fin de l'année pour le GTNO, et le montant d'emprunt demandé est de 1,316 milliard de dollars, ce qui comprend : un montant pour éventualités de 50 millions de dollars pour couvrir la possibilité que les dépenses nécessitent des emprunts supplémentaires au cours de l'année et un montant pour éventualités de 5 millions de dollars pour des obligations à rendement réel.

Le plan d'emprunt de 2024-2025 pour le périmètre comptable du gouvernement s'élève à 1,616 milliard de dollars. Ce montant représente une augmentation de 2,9 % par rapport à la projection du 31 mars 2024.

La dette à court terme du GTNO devrait diminuer de 4,9 %, passant de la dette prévue de 684 millions de dollars au 31 mars 2024 à 650 millions de dollars au 31 mars 2025.

La dette à long terme prévue de 611 millions de dollars est en baisse de 9 millions de dollars, soit 1,5 %. La majorité de la dette à long terme du GTNO est constituée d'obligations et d'une dette au titre

de PPP pour l'Hôpital territorial Stanton, la route des Tłı̨chǫ et la liaison par fibre optique dans la vallée du Mackenzie.

Résumé du plan d'emprunt (exercice se terminant le 31 mars)

(en millions de dollars)	2024	2025	Changement	
			%	\$
Dette du GTNO	1 304	1 261	(3,3)	(43)
À court terme	684	650	(4,9)	(34)
À long terme	620	611	(1,5)	(9)
Obligations	365	363	(0,4)	(1)
PPP	255	247	(3,1)	(8)
Autres	0	0	(100)	(0)
Montant pour éventualités	..	55
<i>Limite en vertu de la Loi sur les crédits</i>	..	1 316
Organismes publics	361	356	(1,5)	(6)
Total consolidé	1 665	1 616	(2,9)	(49)

Risques pour les perspectives budgétaires

Les risques financiers du GTNO comprennent ce qui suit :

- *Dépendance de l'économie ténoise vis-à-vis du secteur des ressources* – La situation du marché dans ce secteur peut fluctuer fortement et la volatilité des prix mondiaux peut créer une incertitude pour les recettes tirées du secteur par le GTNO. Lorsqu'une mine cesse ses activités, les revenus autonomes du GTNO diminuent directement en raison de la perte des redevances et des recettes fiscales de la mine, mais aussi indirectement en raison de la baisse de la demande de biens, de services et de main-d'œuvre. La baisse de l'activité économique peut également entraîner une diminution de la population du territoire, ce qui a des répercussions sur les transferts fédéraux que reçoit le GTNO. Toutefois, les investissements dans l'exploration minière ont récemment augmenté, ce qui pourrait entraîner le début de nouveaux projets portant sur les ressources naturelles que les travaux d'exploitation minière en cours ralentissent.
- *Volatilité des recettes* – L'impôt sur le revenu des sociétés a toujours été la source de revenus autonomes la plus volatile du GTNO, bien que la subvention de la formule de financement des territoires s'adapte à ces changements au fil du temps. Les recettes provenant de l'exploitation des ressources sont également volatiles, mais leur variabilité ne sera pas contrebalancée par la formule de financement des territoires. Ces recettes sont corrélées aux fluctuations des prix des produits de base, des taux de change et aux décisions opérationnelles des exploitants. En ce qui a trait au budget de fonctionnement, le risque de perturbations importantes des recettes d'exploitation des ressources est en grande partie neutralisé par la détermination du GTNO à ne pas utiliser ces recettes pour financer ses activités de fonctionnement, et de les consacrer plutôt au Fonds du patrimoine, au remboursement de la dette et aux infrastructures. En outre, 62,5 %

des recettes provenant des ressources sont partagées avec d'autres gouvernements, ce qui réduit d'autant le risque lié aux recettes du Cadre financier du GTNO.

- *Croissance lente des recettes* – La subvention au titre de la formule de financement des territoires représente 70 % des recettes totales, ce qui assure une stabilité budgétaire considérable d'une année à l'autre; toutefois, elle constitue aussi la majeure partie de la croissance des recettes. Un secteur privé sous-développé limite la capacité à générer des revenus autonomes par le biais de modifications fiscales. La croissance de la formule de financement des territoires dépend des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations locales et de la croissance de la population par rapport au reste du Canada. La combinaison des prévisions de dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations locales et de la faible croissance de la population des TNO par rapport au reste du Canada devrait réduire la croissance à long terme de la subvention de la formule de financement des territoires à une moyenne annuelle de 2 %. La croissance lente des recettes nécessitera une gestion prudente des dépenses.
- *Pressions continues sur les dépenses de fonctionnement* – Le GTNO est continuellement pressé d'améliorer ses programmes actuels et de mettre en œuvre des initiatives, tout en maintenant l'enveloppe des programmes et services existants. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté au fil du temps sous l'effet combiné d'initiatives, de rajustements pour améliorer les programmes et de croissance forcée (augmentations découlant de coûts et d'une demande de services plus élevés). Le GTNO s'emploie activement à atténuer ce risque par le biais de la stratégie de viabilité budgétaire *Rétablissement l'équilibre*. La réduction des dépenses et la recherche de la valeur et de l'efficacité se poursuivront tout au long du mandat de la 20^e Assemblée.
- *Dépenses imprévues et dépassements de coûts des projets d'immobilisations* – Les pics de dépenses de fonctionnement correspondent habituellement à des événements imprévus, comme des besoins exceptionnels liés à la lutte contre les incendies, les inondations ou d'autres catastrophes naturelles. Toutes les provinces et tous les territoires bénéficient d'une aide fédérale lors de catastrophes naturelles, bien que les coûts qui découlent de ces dernières soient immédiats et que l'aide ne soit versée que dans les années suivantes. Ce mécanisme augmente les emprunts à court terme en attendant que l'aide soit reçue. Le GTNO limite le budget annuel alloué aux grands projets d'immobilisations à 260 millions de dollars afin de réduire le risque de dépassement des coûts des grands projets d'immobilisations.
- *Endettement et financement* – Le GTNO émet des titres d'emprunt pour financer en partie son programme d'immobilisations et répondre à ses besoins en matière d'emprunts à court terme. La dette a augmenté à un rythme régulier depuis 2009-2010, ce qui reflète les investissements dans des projets d'immobilisations pour tirer parti du programme de partage des coûts du gouvernement fédéral visant à développer l'infrastructure du territoire. Le GTNO est actuellement proche de la limite d'emprunt de 1,8 milliard de dollars imposée par le gouvernement fédéral. Une autre année de coûts élevés inattendus pourrait pousser le GTNO au-delà de cette limite. La stratégie budgétaire *Rétablissement l'équilibre* comprend un objectif de réduction de 150 millions de dollars des emprunts à court terme au cours des quatre prochaines années afin de réduire ce risque. L'augmentation de la dette présente les risques suivants :
 - *Des taux d'intérêt durablement élevés* – Les taux d'intérêt élevés actuels ont l'effet le plus important sur la dette à court terme, qui représente une part importante de la dette du GTNO. Le risque posé par la dette est considéré comme faible, puisque le service de la dette devrait absorber moins de 5 % des recettes totales au cours de la période de prévision. Maintenir un niveau d'endettement relativement bas offre une protection contre le risque

de hausse des taux d'intérêt. Cependant, comme les taux ont considérablement augmenté au cours des deux dernières années et que la dette du GTNO s'est accrue en raison de nouveaux enjeux, les paiements plus élevés au titre du service de la dette ont réduit les fonds disponibles pour les programmes, les services et les investissements dans l'infrastructure.

- *Cote de crédit* – Une cote de crédit élevée permet de réduire les coûts d'emprunt et le risque lié aux taux d'intérêt. La cote élevée du GTNO est gage de viabilité budgétaire pour les prêteurs. Les investisseurs institutionnels sont souvent soumis à des restrictions minimales en matière de cote de crédit quant aux entités dans lesquelles ils peuvent investir.

Bilan des opérations

(en milliers de dollars)

	Budget principal des dépenses pour 2022-2023	Budget principal des dépenses pour 2023-2024	Budget des dépenses révisé pour 2023-2024	Budget principal des dépenses pour 2024-2025
REVENUS	2 408 393	2 484 891	2 581 190	2 632 584
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Rémunération et avantages sociaux	435 209	432 685	450 637	425 441
Subventions, contributions et transferts	1 021 679	1 038 458	1 144 973	1 093 035
Amortissement	125 253	131 899	131 899	135 761
Rétrofacturation	28 142	25 998	34 738	33 976
Matériel et logiciels informatiques	9 798	7 896	8 129	7 691
Services contractuels	271 174	307 194	438 332	270 560
Actifs contrôlables	2 938	3 062	3 074	2 911
Honoraires et indemnités	169 547	126 489	205 594	126 250
Intérêts	37 251	27 263	45 263	27 263
Perte à la vente d'actifs	41	-	-	-
Matériaux et fournitures	23 217	22 933	36 451	22 325
Services achetés	18 355	18 258	20 460	17 615
Déplacements	17 694	16 552	19 323	16 115
Services publics	52 152	44 273	50 168	48 033
Provisions pour moins-value	4 783	3 193	3 193	2 833
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - TOTAL À VOTER	2 217 233	2 206 153	2 592 234	2 229 809
EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT LES REDRESSEMENTS				
Contributions aux infrastructures	191 160	278 738	(11 044)	402 775
	(67 208)	(64 948)	(137 065)	(77 080)
Entretien différé	(2 232)	(1 800)	(1 967)	(1 800)
Réserve supplémentaire	-	(35 000)	-	(35 000)
Péremption de crédits estimée	-	5 000	-	5 000
TRAVAUX RÉALISÉS POUR LE COMPTE D'AUTRUI				
Recouvrements	48 719	40 617	73 318	54 576
Dépenses	(48 719)	(40 617)	(73 318)	(54 576)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE	121 720	181 990	(150 076)	293 895
EXCÉDENT ACCUMULÉ, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 738 303	1 806 729	1 860 023	1 709 947
EXCÉDENT ACCUMULÉ, À LA FIN DE L'EXERCICE	1 860 023	1 988 719	1 709 947	2 003 842

Sommaire des recettes

	(en milliers de dollars)				
	Budget principal des dépenses pour 2023-2024		Budget des dépenses révisé pour 2023-2024		Budget principal des dépenses pour 2024-2025
	Budget réel 2022-2023	1 519 233	1 610 836	1 610 836	1 699 357
SUBVENTION DU CANADA					
PAIEMENTS DE TRANSFERT		436 571	372 307	472 873	412 393
RECETTES FISCALES					
Impôt sur le revenu des particuliers	128 570	117 887	124 297	127 848	
Impôt sur le revenu des sociétés	48 468	39 611	76 775	55 609	
Taxe d'accise sur le cannabis	978	1 040	1 038	1 090	
Taxe sur le carbone	16 299	62 723	63 523	78 249	
Taxe sur le tabac	14 387	16 354	14 080	14 635	
Taxe sur les produits de vapotage	-	-	-	252	
Taxe sur les carburants	20 450	20 083	19 500	20 486	
Impôt sur le salaire	47 522	50 131	49 850	50 847	
Impôt foncier et taxes scolaires	27 012	29 247	27 483	28 843	
Taxe sur les primes d'assurance	6 834	5 500	5 500	5 610	
	310 520	342 576	382 046	383 469	
Revenus des ressources non renouvelables					
Permis, location et autres droits	2 576	4 016	4 016	4 001	
Redevances sur les minéraux, le pétrole et le gaz	35 356	56 868	13 421	26 801	
Droits d'exploitation de carrières	105	205	205	205	
	38 037	61 089	17 642	31 007	
RECETTES GÉNÉRALES					
Fonds renouvelables – Recettes nettes	26 190	26 770	24 088	24 628	
Recettes liées aux règlements	28 886	25 303	26 126	28 507	
Intérêts	310	340	340	340	
Revenus de placement	4 869	1 379	1 379	1 788	
Bail	4 727	4 622	4 622	4 722	
Programme	25 889	26 738	26 865	25 956	
Subventions	73	-	-	-	
Services et recettes diverses	4 085	9 931	11 373	17 417	
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	9 003	3 000	3 000	3 000	
	104 032	98 083	97 793	106 358	
TOTAL DES REVENUS		2 408 393	2 484 891	2 581 190	2 632 584

Sommaire des dépenses de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Budget principal des dépenses pour 2023- 2024	Budget des dépenses révisé pour 2023-2024	Budget principal des dépenses pour 2024- 2025	
Ministère ou organisme				
Assemblée législative	25 302	27 655	26 275	
Éducation, Culture et Formation	374 617	384 847	374 989	
Environnement et Changement climatique	130 445	124 309	126 205	
Exécutif et Affaires autochtones	22 548	22 848	24 253	
Finances	334 122	340 042	358 407	
Santé et Services sociaux	634 713	607 709	644 228	
Industrie, Tourisme et Investissement	60 651	61 476	63 392	
Infrastructure	306 176	306 827	307 147	
Justice	145 998	144 759	148 586	
Affaires municipales et communautaires	182 661	185 681	156 327	
	2 217 233	2 206 153	2 592 234	2 229 809
Catégorie de dépense				
Rémunération et avantages sociaux	435 209	432 685	425 441	
Subventions, contributions et transferts	1 021 679	1 038 458	1 093 035	
Amortissement	125 253	131 899	135 761	
Rétrofacturation	28 142	25 998	33 976	
Matériel et logiciels informatiques	9 798	7 896	7 691	
Services contractuels	271 174	307 194	270 560	
Actifs contrôlables	2 938	3 062	2 911	
Honoraires et indemnités	169 547	126 489	126 250	
Intérêts	37 251	27 263	27 263	
Perte à la vente d'actifs	41	-	-	
Matériaux et fournitures	23 217	22 933	22 325	
Services achetés	18 355	18 258	17 615	
Déplacements	17 694	16 552	16 115	
Services publics	52 152	44 273	48 033	
Provisions pour moins-value	4 783	3 193	2 833	
	2 217 233	2 206 153	2 592 234	2 229 809

Sommaire des investissements en infrastructures

(en milliers de dollars)

	2022-2023 Budget réel	2023-2024 Budget des dépenses en immobilisations	2023-2024 Budget des dépenses en immobilisations révisé	2024-2025 Budget des dépenses en immobilisations
Immobilisations corporelles				
Assemblée législative	514	200	259	105
Éducation, Culture et Formation	9 939	5 623	20 782	3 590
Environnement et Changement climatique	3 012	2 297	8 501	21 078
Finances	30 895	16 118	27 450	3 847
Santé et Services sociaux	36 721	35 904	55 221	56 997
Industrie, Tourisme et Investissement	12 306	3 078	10 579	4 428
Infrastructure	124 155	160 814	193 157	176 779
Justice	1 410	1 480	2 801	1 480
Affaires municipales et communautaires	138	160	160	166
	219 090	225 674	318 910	268 470
Contributions aux infrastructures				
Éducation, Culture et Formation	9 728	3 500	6 729	-
Santé et Services sociaux	-	-	2 555	-
Infrastructure	9 847	32 448	32 448	22 500
Affaires municipales et communautaires	47 633	29 000	95 333	54 580
	67 208	64 948	137 065	77 080
Entretien différé (autre que les immobilisations)				
Infrastructure	2 232	1 800	1 967	1 800
	2 232	1 800	1 967	1 800
Partenariats public-privé (PPP)				
Infrastructure	1 604	-	4 204	-
	1 604	-	4 204	-
Total des investissements dans les infrastructures				
	290 134	292 422	462 146	347 350

Résumé des flux de trésorerie

	(en milliers de dollars)			
	Budget principal des dépenses pour 2023-2024	Budget des dépenses révisé pour 2023-2024	Budget principal des dépenses pour 2024-2025	
Budget réel 2022-2023				
Activités de fonctionnement				
Rentrées de fonds :				
Canada	2 000 000	1 959 000	2 083 000	2 112 000
Autres revenus	408 000	378 000	498 000	521 000
	2 408 000	2 337 000	2 581 000	2 633 000
Sorties de fonds :				
Dépenses de fonctionnement	(2 244 000)	(2 237 599)	(2 539 755)	(2 331 203)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	164 000	99 401	41 245	301 797
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(249 000)	(87 000)	(225 000)	(214 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7 000)	(4 000)	(4 000)	(4 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	64 000	(13 000)	(13 000)	(50 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE OU DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(28 000)	(4 599)	(200 755)	33 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(455 042)	(509 198)	(483 042)	(683 797)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(483 042)	(513 797)	(683 797)	(650 000)

Sommaire de la dette et de la capacité d'emprunt prévue

	(en milliers de dollars)			
	Budget principal des dépenses pour 2023-2024	Budget des dépenses révisé pour 2023-2024	Budget principal des dépenses pour 2024-2025	Budget principal des dépenses pour 2024-2025
	Budget réel 2022-2023			
DETTE À COURT TERME				
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	483 042	513 797	683 797	650 000
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	-	1 000	1 000	1 000
Société d'hydro des TNO	54 472	75 000	75 000	75 000
	537 514	589 797	759 797	726 000
DETTE À LONG TERME				
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :				
Obligations remboursables – GTNO	180 022	180 000	180 000	180 000
Pont de Deh Cho – Obligations à rendement réel	185 056	180 197	184 960	183 478
Liaison à fibre optique de la vallée du Mackenzie – Dette au titre des PPP	67 100	63 995	63 995	60 725
Dette de l'Hôpital territorial Stanton – Dette au titre des PPP	123 690	120 150	120 150	116 985
Route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ – Dette au titre des PPP	71 382	70 900	70 888	69 388
Société canadienne d'hypothèques et de logement	110	22	22	–
Organismes publics :				
Société d'hydro des TNO	189 139	260 700	262 204	258 639
Habitation TNO	3 984	3 337	3 337	2 616
DETTE TOTALE	1 357 997	1 469 098	1 645 353	1 597 831
OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION				
Société d'hydro des TNO	15 545	15 207	15 140	14 735
Garanties d'emprunt				
Prospérité TNO	2 000	2 100	2 000	2 000
Habitation TNO	3 459	2 225	2 359	1 544
TOTAL DE L'EMPRUNT BRUT SELON LES NORMES VISANT L'EMPRUNT	1 379 001	1 488 630	1 664 852	1 616 110
EMPRUNTS TERRITORIAUX	1 379 001	1 488 630	1 664 852	1 616 110
PLAFOND D'EMPRUNT TERRITORIAL	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
POUVOIR D'EMPRUNT DISPONIBLE AUX FINS DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE	420 999	311 370	135 148	183 890

Taux d'imposition provinciaux et territoriaux au 1^{er} mai 2024

	Taux marginal maximum combiné								Impôt sur les sociétés		Impôt sur le capital des institutions financières ^(f)	
	d'impôt sur le revenu ^(a) (%)	Taxe de vente au détail (%)	Taxe sur les carburants ^(b) Essence (\$/litre)	Diesel (\$/litre)	Taxe sur le carbone ^(c) Essence (\$/litre)	Diesel (\$/litre)	Taxe sur le tabac ^(d) (\$/carton)	Impôt sur le salaire ^(e) (%)	Small (%)	Large (%)		
Territoires du Nord-Ouest	47.05	-	10.7	9.1	17.61	21.39	68.80	2.00	2.0	11.5	-	
Nunavut	44.50	-	6.4	9.1	17.61	21.39	60.00	2.00	3.0	12.0	-	
Yukon	48.00	-	6.2	7.2	17.61	21.39	70.00	-	-	12.0	-	
Colombie-Britannique	53.50	7.0	14.5	15.0	17.61	20.74	65.00	1.95	2.0	12.0	-	
Alberta	48.00	-	13.0	13.0	17.61	21.39	60.00	-	2.0	8.0	-	
Saskatchewan	47.50	6.0	15.0	15.0	17.61	21.39	58.00	-	1.0	12.0	4.0	
Manitoba	50.40	7.0	0.0	0.0	17.61	21.39	60.00	2.15	-	12.0	6.0	
Ontario	53.53	8.0	9.0	9.0	17.61	21.39	36.95	1.95	3.2	11.5	1.25	
Québec	53.31	9.975	19.2	20.2	-	-	37.80	4.26	3.2	11.5	1.25	
Nouveau-Brunswick	52.50	10.0	10.87	15.45	17.61	21.39	51.04	-	2.5	14.0	5.0	
Nouvelle-Écosse	54.00	10.0	15.5	15.4	17.61	21.39	59.04	-	2.5	14.0	4.0	
Île-du-Prince-Édouard	53.63	10.0	8.47	14.15	17.61	21.39	59.04	-	1.0	16.0	5.0	
Terre-Neuve-et-Labrador	54.80	10.0	7.5	9.5	17.61	21.39	65.00	2.00	2.5	15.0	6.0	
Moyenne pondérée ^(g)	52.52	7.4	12.5	13.0	13.71	16.57	46.61	2.08	2.7	11.4	1.41	

Notes :

(a) Plus hauts taux combinés de l'impôt sur le revenu et de la surtaxe sur les particuliers (fédéral-provincial-territorial), en vigueur pour l'année d'imposition 2024.

(b) Le taux de la taxe sur l'essence vendue le long des routes aux TNO est de 6,4 cents le litre. La taxe sur le carburant de la C.-B. ne comprend pas les surtaxes à Victoria et dans le Lower Mainland. Les taux de la taxe sur le carburant du Québec varient aussi par région.

(c) La tarification du carbone est standardisée pour toutes les administrations canadiennes en date du 1^{er} juillet 2023, sauf pour le Québec, qui a un système de plafonnement et d'échange. La taxe sur le diesel de la Colombie-Britannique se base sur du carburant en plus faible teneur en carbone.

(d) La Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan appliquent la taxe de vente provinciale sur les produits du tabac. La taxe de vente harmonisée s'applique aux ventes de produits du tabac en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse. Le Québec n'applique pas de taxe de vente aux produits du tabac.

(e) Les TNO et le Nunavut prélevent un impôt sur le salaire des employés. Les autres provinces qui prélevent de l'impôt sur le salaire accordent des exemptions aux petites entreprises ou des taux variables en fonction de l'importance de la masse salariale.

(f) L'Ontario et le Québec prélevent un impôt sur le capital des institutions d'assurance-vie. La Saskatchewan et le Manitoba prélevent aussi un impôt sur le capital des sociétés de la Couronne provinciales.

(g) La moyenne est pondérée selon les populations provinciales ou territoriales au 1^{er} juillet 2023.